

Schrapping exploitatievergunningen van vestigingseenheid en leslokaal van de rijschool

Stamnummer van de vestigingseenheid: 2603/02

Datum exploitatievergunning van de vestigingseenheid: 27/01/2021

Adres administratief lokaal: Zuiderlaan 51, 1731 Zellik

Adres leslokaal: L0796 – Zuiderlaan 51, 1731 Zellik

Toegestane onderrichtscategorieën: B en BE

Datum schrapping: 01/09/2025

Opmerking: schrapping vestigingseenheid en leslokaal 2603.02 op vraag van Rijschool Dirk.

REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST**SERVICE PUBLIC DE WALLONIE**

[C – 2025/006717]

**4 SEPTEMBRE 2025. — Arrêté ministériel abrogeant l'arrêté du 8 juillet 2025
et désignant les membres du Conseil wallon du Bien-être des animaux. — Extrait**

Le Ministre du Bien-être animal,

(...)

Arrête :

Article 1^{er}. Sont nommés membres effectifs du Conseil wallon du Bien-être des animaux pour cinq ans :

1^o comme représentants des associations de la protection animale :

- M. Sébastien De Jonge pour l'asbl GAIA ;
- Mme Sophie Locatelli pour l'asbl Animaux en Péril ;

2^o comme représentant des refuges pour animaux :

- M. Gaëtan Sgualdino pour l'Union Wallonne pour la Protection Animale ;
- M. Franck Goffaux pour la Société Protectrice des Animaux de Charleroi ;

3^o comme représentants des associations agricoles wallonnes :

- M. Thomas Demonty pour la Fédération Wallonne de l'Agriculture ;

4^o comme représentants du secteur du commerce et de l'élevage des animaux de compagnie :

- Mme Emilie Willemarck pour l'asbl COMEOS ;
- M. Frédéric Denayer pour la Société Royale Saint-Hubert ;

5^o comme représentant du Conseil régional d'expression française de l'Ordre des médecins vétérinaires :

- M. Olivier JACQMOT pour le Conseil régional d'expression française de l'Ordre des médecins vétérinaires ;

6^o comme représentant d'une organisation professionnelle vétérinaire :

- Mme Fabienne Bedet pour l'Union Professionnelle Vétérinaire ;

7^o comme représentant de la société civile, proposé par une association à caractère non gouvernemental et à but non lucratif, active dans le domaine de l'environnement, de la famille ou des consommateurs :

- Mme Maud Remacle pour l'asbl Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux ;

8^o comme représentant de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie :

- Mme Marie Guilitte pour l'Union des Villes et des Communes de Wallonie ;

9^o comme experts scientifiques reconnus pour leurs travaux en matière de bien-être animal :

- Mme Claire Diederich (rue de Bruxelles, 61 - 5000 Namur) ;
- Mme Charlotte Sandersen (Quartier Vallée 2 - Avenue de Cureghem - 4000 Liège) ;
- Mme Rebecca Loiseleur (rue Trieu Kaisin, 136 - 6061 Montignies-sur-Sambre).

Art. 2. Sont nommés membres suppléants du Conseil wallon du Bien-être des animaux :

1^o comme représentants des associations de la protection animale :

- Mme Ann De Greef pour l'asbl GAIA ;
- M. Jean-Marc Montegnies pour l'asbl Animaux en Péril ;

2^o comme représentant des refuges pour animaux :

- Mme Sarah Bodart pour l'Union Wallonne pour la Protection Animale ;

- Mme Nathalie Van Namen pour la Société Protectrice des Animaux de Charleroi ;

3^o comme représentants des associations agricoles wallonnes :

- Mme Mathilde Glorieux pour la Fédération Wallonne de l'Agriculture ;

4^o comme représentants du secteur du commerce et de l'élevage des animaux de compagnie :

- M. Gert Van Loock pour l'asbl COMEOS ;

- Mme Claudine Gerard pour la Société Royale Saint-Hubert ;

5° comme représentant du Conseil régional d'expression française de l'Ordre des médecins vétérinaires :

- Mme Elina Jolivet pour le Conseil régional d'expression française de l'Ordre des médecins vétérinaires ;

6° comme représentant d'une organisation professionnelle vétérinaire :

- M. Alain Schonbrodt pour l'Union Professionnelle Vétérinaire ;

7° comme représentant de la société civile, proposé par une association à caractère non gouvernemental et à but non lucratif, active dans le domaine de l'environnement, de la famille ou des consommateurs :

- M. Sébastien Dupont pour l'asbl Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux ;

8° comme représentant de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie :

- Mme Sandrine Gajewski pour l'Union des Villes et des Communes de Wallonie.

(...)

Art. 4. Le présent arrêté ministériel entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Namur, le 4 septembre 2025.

A. DOLIMONT

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2025/202700]

Agence wallonne du Patrimoine. — Décision relative à la mise à jour des biens repris pastillés à l'inventaire régional du patrimoine pour le bien Ancien Institut provincial pour aveugles et amblyopes de Ghlin sis Rue du Temple 2, 7011 Ghlin (Mons) (fiche inventaire n° 53053-INV-0079-02). — Extrait

L'Inspectrice générale de l'Agence wallonne du Patrimoine,

(...)

Décide :

Article unique. Le bien Ancien Institut provincial pour aveugles et amblyopes de Ghlin sis Rue du Temple 2, 7011 Ghlin (Mons) repris à l'inventaire sous le numéro de fiche n° 53053-INV- 0079-02 est pastillé à l'inventaire régional du patrimoine.

A titre informatif, le bien est situé sur la parcelle cadastrée commune de Mons, 7/Ghlin division, section B, n° 115W.

Beez, le 15 juillet 2025.

S. DENOËL

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE — BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

[C — 2025/006697]

CPAS de Woluwe-Saint-Lambert. — Annulation

Par arrêté du 28 août 2025 est annulée la délibération du 1^{er} juillet 2025 par laquelle le conseil de l'action sociale du CPAS de Woluwe-Saint-Lambert choisit la procédure de passation et fixe les conditions du marché public de travaux relatif à l'aménagement de bureaux sur le site du Gulledelle 98.

GEWESTELIJKE OVERHEIDS Dienst BRUSSEL

[C — 2025/006697]

OCMW van Sint-Lambrechts-Woluwe. — Vernietiging

Bij besluit van 28 augustus 2025 wordt vernietigd de beslissing van 1ste juli 2025 waarbij de raad voor maatschappelijk welzijn van het OCMW van Sint-Lambrechts-Woluwe de plaatsingsprocedure kiest en de voorwaarden vaststelt van de overheidsopdracht voor werken betreffende de inrichting van kantoren op de site van Guledelle 98.

AVIS OFFICIELS — OFFICIELE BERICHTEN

CONSEIL D'ETAT

[C — 2025/006603]

Avis prescrit par l'article 3^{quater} de l'arrêté du Régent du 23 août 1948 déterminant la procédure devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État

Une requête en annulation a été introduite contre la délibération du conseil communal de la ville de Lierde du 23 juin 2025 portant fixation du plan d'alignement et approuvant la voirie du projet 'Woonontwikkeling Dungelhoeffsite' OV 2024/82.

L'affaire est inscrite au rôle sous le numéro G/A 245.633/X-19.131.

Gr. DELANNAY

Greffier en chef

RAAD VAN STATE

[C — 2025/006603]

Bericht voorgeschreven bij artikel 3^{quater} van het besluit van de Regent van 23 augustus 1948 tot regeling van de rechtspleging voor de afdeling bestuursrechtspraak van de Raad van State

Een beroep tot nietigverklaring werd ingesteld tegen het besluit van de gemeenteraad van de Stad Lier van 23 juni 2025 waarbij het rooilijnplan wordt vastgesteld en de wegeenis wordt goedgekeurd voor de 'Woonontwikkeling Dungelhoeffsite', OV 2024/82.

De zaak is ingeschreven onder rolnummer G/A 245.633/X-19.131.

Gr. DELANNAY

Hoofdgriffier